

TERRORISME ET DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

&

7^{ème} session annuelle de formation en Droit International et Comparé des Droits de l'homme

Dakar, 19 - 30 septembre 2016

03.06.2016

- Titre du projet : **TERRORISME ET DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME**
- Type de projet : session de formation
- Durée / période : 10 jours / 19 – 30 septembre 2016
- Lieu : Résidences Mamoune, VDN, Sacré Cœur 3, Dakar
- Partenaires : Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté (**FNF**), Fondation René Cassin, Institut International des Droits de l'Homme (**IIDH**), en partenariat avec le Service de Coopération et d'Action Culturelle (**SCAC**) de l'ambassade de France au Sénégal, le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (**BRAO**) et le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (**CSDH**)
- Langue : Français
- Nombre participants : 100



I. Contexte et justification

En Afrique, les menaces pesant sur la paix et la sécurité ne sont plus, en première ligne, d'ordre militaire. Ce sont les conflits internes, la criminalité transfrontalière organisée, le terrorisme international, l'extrémisme religieux, les déplacements de populations, les violations massives des droits inhérents à la personne humaine, la pauvreté et les changements climatiques qui compromettent la stabilité et la coexistence pacifique des populations africaines.

Parmi ces nouvelles menaces, les conflits armés en Côte d'Ivoire et au Mali ainsi que les attaques terroristes ont fini de donner à la sous-région une réputation de terreau fertile pour le terrorisme international et ont largement contribué à mettre en danger les acquis de la zone sahélo-saharienne matière de droits de l'homme :

- ✓ Bamako, novembre 2015 : attaque de l'hôtel Radisson, théâtre d'une prise d'otages, revendiquée par les djihadistes d'Al-Mourabitoun ;
- ✓ Ouagadougou, janvier 2016 : attaques de l'hôtel Splendid et du café-restaurant le Cappuccino ;
- ✓ Abidjan, mars 2016 : fusillade à la station balnéaire de Grand-Bassam.

La présence au Sahel de groupes terroristes armés entraîne une grande instabilité et une insécurité dans toute la sous-région, en raison des prises d'otages et des attentats.

Ainsi, la lutte contre l'impunité sous toutes ses formes est devenue un impératif fondamental pour la stabilité du Sahel et l'établissement d'une paix durable.

Mais, au-delà de la menace sécuritaire qu'il représente en Afrique comme ailleurs, le terrorisme remet en question tout un équilibre fondamental basé sur les droits et les libertés publiques.

Quels sont les conséquences du terrorisme sur les droits des populations victimes ? Face aux menaces de mort, de torture ou d'esclavage sexuel, comment continuer à croire et faire vivre les droits de l'Homme ?

Que reste-t-il des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion face à la dictature de la pensée imposée par des individus radicalisés ?

Face aux drames de Tombouctou et de Palmyre ou aux enlèvements de jeunes étudiantes par Boko Haram, se pose nécessairement la question de la préservation par la communauté internationale du droit à la culture et à l'éducation, en particulier celui des femmes prises prioritairement pour cibles.

Toutes ces questions préoccupent légitimement les défenseurs des droits de l'Homme, les magistrats, les juristes, les militants.

Mais parallèlement, une seconde question commence à émerger : tous les moyens sont-ils bons pour lutter contre le terrorisme et ceux qui l'incarnent ? Comment garantir aux auteurs de ces actes odieux le respect de leurs propres droits ? Quelles limites un Etat de droit ne doit-il pas franchir au prétexte de lutter contre ce phénomène (arrestations et détentions arbitraires, torture) ? Où commence l'apologie du terrorisme ou le prosélytisme et où s'arrête la liberté d'expression ? Face à toutes ces préoccupations et aux arbitrages que les dirigeants doivent faire, les défenseurs des droits et les juristes ont un rôle à jouer.

Pour la 7^{ème} fois cette année, la FNF et l'IIDH organisent à Dakar une session de formation sur le droit international des droits de l'Homme, afin d'offrir aux différents acteurs la possibilité de

mieux se familiariser avec les instruments internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme et les mécanismes de surveillance pour leur application effective.

Compte tenu du contexte régional et international exposé, ils ont décidé cette année, en partenariat avec le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (BRAO) et le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (CSDH) de mettre l'accent sur le lien entre Droit international des droits de l'Homme et Terrorisme

L'action de la FNF s'inscrit dans le cadre de sa mission de protection de la liberté et de la dignité humaine, mais aussi de promotion de la paix dans le monde. Elle répond aussi à une exigence de la République Fédérale d'Allemagne qui, à travers l'intervention des fondations politiques, veut contribuer à la stabilisation de la région et au renforcement des structures démocratiques des Etats qui la composent.

L'engagement de l'IIDH s'explique par son attachement à la protection et à la promotion des droits de la personne humaine ainsi que son souci d'améliorer la performance des systèmes judiciaires, conformément aux ambitions de son fondateur René Cassin.

L'implication du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (BRAO) se justifie par sa volonté de rester fidèle à sa mission d'ouvrir à la protection et à la promotion de tous les droits de l'homme pour toutes les personnes ; de contribuer à donner à ces personnes la possibilité d'exercer ces droits et d'aider celles en charge de faire respecter ces droits à veiller à leur application effective.

La présence du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (CSDH) dans le spectre des partenaires trouve toute sa pertinence eu égard à son mandat de faire connaître les droits de l'homme par l'enseignement, l'information et la sensibilisation, conformément aux principes des Nations Unies relatifs au statut et au fonctionnement des institutions nationales (Principes de Paris).

Confrontée au défi du terrorisme et soucieuse du respect des droits de l'Homme et de l'accessibilité de la connaissance dans ce domaine, l'Ambassade de France au Sénégal souhaite, à travers son implication dans le projet, contribuer au renforcement des capacités des magistrats, avocats et autres militants et spécialistes des droits de l'homme et renforcer ainsi l'action de l'IIDH au Sénégal.

L'organisation de cette session de formation répond à une exigence des acteurs du domaine d'être bien outillés pour mieux faire face à leur obligation de défendre et de promouvoir les libertés et les droits fondamentaux des citoyens ainsi que de renforcement de l'Etat de droit et de la culture démocratique dans la sous-région.

Il convient, pour les initiateurs du projet, de créer un cadre d'échange, de dialogue et de réflexion pour l'émergence d'une nouvelle citoyenneté qui repose sur le respect de la dignité humaine, l'égalité en droit et en devoir, mais surtout devant la loi dans un Etat de droit fonctionnel.

La session s'articule autour d'une série de cours fondamentaux, magistraux, des séminaires, des cours thématiques, des conférences spéciales, des exercices, des cas pratiques et des simulations. Durant ces deux semaines, des *side events* seront organisés à différents endroits de Dakar, dont les contenus seront intrinsèquement liés au programme de la session.

II. Objectif

L'objectif de la session de Dakar est d'offrir à un public francophone, originaire de la zone sahélo-saharienne et issu de la famille judiciaire, des organisations de droits de l'homme et des forces de l'ordre ainsi qu'aux officiels gouvernementaux, un accès à un enseignement d'excellence dans le domaine du Droit International des Droits de l'Homme et de contribuer à la promotion de ce dernier dans le cadre des institutions nationales des Etats et de leurs juridictions.

Ce programme de formation vise à renforcer chez les participants une compréhension commune tant des nouveaux défis qui affectent la protection internationale des droits de l'homme que des actions qui permettent un renforcement des mécanismes de protection en faveur de ceux-ci.

Ainsi, ce projet contribue au renforcement de l'Etat de droit en Afrique. En effet, le renforcement des réflexes juridiques et de la connaissance des instruments juridiques internationaux permet une meilleure connaissance et une meilleure appropriation des droits de l'homme par les groupes ciblés, condition sine qua none à la pleine jouissance de ces droits par tous. Il s'agira, en outre, de :

- ✓ Promouvoir, par l'enseignement et la recherche, une société internationale fondée sur le respect des droits de l'homme;
- ✓ Renforcer les contacts et échanges d'information inter-réseau entre les autorités judiciaires et administratives et les professions juridiques en vue d'une meilleure compréhension mutuelle;
- ✓ Promouvoir le Droit International Pénal (DIP) et les procédures qui y sont attachées auprès des officiels gouvernementaux et permettre des échanges de vues entre la société civile et les autorités locales;
- ✓ Promouvoir le Droit International Humanitaire (DIH) et les procédures qui y sont attachées auprès des officiels gouvernementaux, des acteurs de la société civile et d'organisations de défense des droits de l'homme et permettre des échanges de vues ;
- ✓ Contribuer à prévenir les atteintes aux droits de l'homme et à promouvoir le dialogue interculturel et la tolérance;
- ✓ Former aux techniques de prévention des violations de masse des droits fondamentaux.

III. Groupes cibles

Cette session de formation est destinée aux magistrats, avocats, greffiers et autres membres de la famille judiciaire, aux officiels gouvernementaux, aux forces de l'ordre (armée, gendarmerie, police), ONG de protection des droits de l'homme, acteurs de la société civile, chercheurs spécialisés, etc.

IV. Conditions d'admission

- a) Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins quatre (4) années d'études universitaires ou d'un titre équivalent ;
- b) Justifier d'une expérience approfondie dans le domaine des droits de l'homme ;
- c) Maîtriser la langue française, orale et écrite.

Les frais d'inscription s'élèvent à 65.595 FCFA (100 Euro).

V. Processus de sélection

- a) **Dépôt des dossiers de candidature** : l'admission des candidats se fera à la suite du dépôt des dossiers, dont la **date limite est fixée au 31 juillet 2016**. Les candidats peuvent postuler online sur le site de l'IIDH ([www.iidh.org/activités d'enseignement/sessions extérieures/Dakar](http://www.iidh.org/activités_d'enseignement/sessions_extérieures/Dakar)). Ils peuvent aussi envoyer leurs dossiers de candidature (formulaire rempli et CV) par courriel à khady.diop@fnst.org (mentionner l'objet : **Dakar 2016**) ;
- b) **Sélection des candidats jusqu'au 5 août 2016** : la sélection des candidats se fera sur examen des dossiers par un comité d'admission, sous la supervision du Secrétaire Général de l'IIDH ;
- c) **Envoi des lettres d'admission : 8 – 9 août 2016** ;
- d) **Suivi** : la base de données des admis sera transférée au bureau Dakar de la FNF le **10 août 2016** pour les actions de suivi (confirmations, désistements, bourses, etc.) ;
- e) **Confirmation** : les candidats admis peuvent confirmer leur participation effective jusqu'au **29 août 2016** ;
- f) **Liste définitive des participants** : elle sera établie le **2 septembre 2016** et mise à la disposition de tous les organisateurs.

VI. Déroulement et moyens mis en œuvre

La cérémonie d'ouverture sera présidée par un officiel gouvernemental avec à ses côtés les représentants des différents acteurs qui gravitent autour du projet et les ambassadeurs de la France et de la RFA au Sénégal. La session sera animée par des universitaires et des praticiens venant d'Europe et d'Afrique.

Le programme scientifique propose des cours magistraux, le traitement de questions d'actualité, des séminaires spécialisés portant sur des thématiques intéressant particulièrement les Etats d'Afrique, mais surtout de la zone sahélo-saharienne et qui tiennent compte du contexte actuel de la sous-région, caractérisé par des crises multidimensionnelles. Le corps enseignant soumettra aux auditeurs des cas pratiques et des simulations pour une meilleure compréhension de la théorie.

VII. Enregistrement administratif & paiement des frais d'inscription

Les participants peuvent s'acquitter de leurs obligations administratives le **18 septembre 2016 à partir de 08h30** au secrétariat de la session aux Résidences Mamoune sur la VDN.

Prière de vous munir de votre lettre d'admission.

VIII. Lieu des cours

Les Résidences Mamoune, VDN, Sacré Cœur 3, Dakar.

IX. Hébergement

Le comité d'organisation s'engage à aider les participants non-résidents dans la recherche de lieux d'hébergement et à faciliter leur séjour à Dakar.

Pour toute information, prière de contacter la représentation régionale Afrique de l'Ouest de la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté au 48, rue Léon Gontran Damas, Fann Résidence, Dakar ; tél. +221 – 33 8696416 ou par mail **khady.diop@fnst.org**.

X. Certificats

Au terme de la session, un test d'évaluation à choix multiple sera élaboré par les intervenants et soumis aux participants pour sanctionner leur niveau de connaissance. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite. Ceux, par contre, qui auront échoué se verront délivrer une attestation de présence.

XI. Logistique

L'organisation matérielle de la session sera assurée par le comité d'organisation. L'IIDH assure la sélection des participants et des intervenants ainsi que la mise à disposition de la documentation. L'encadrement et la coordination de la session reviennent au comité d'organisation qui mettra à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires.

XII. Les indicateurs d'impact

- ✓ Les participants ont accès à un enseignement d'excellence et à moindre coût dans le domaine des droits de l'homme ;
- ✓ Des pratiques et politiques permettant de renforcer la protection des droits de l'homme sont identifiées ;
- ✓ Les participants disposent d'outils nécessaires à la prévention à long terme des violations de masse et autres atteintes aux droits de l'homme ;
- ✓ Les acteurs intervenant dans le domaine du Droit International Pénal sont renforcés et sont en mesure de statuer sur tous les cas de violations de masse ;
- ✓ Les acteurs intervenant dans le domaine du terrorisme international sont renforcés dans leur capacité de prise en charge des questions sécuritaires ;

- ✓ L'émergence de nouveaux acteurs est favorisée.

XIII. Les indicateurs de performance

- ✓ Pourcentage de réussite au Contrôle de connaissance ;
- ✓ Qualité des débats et réflexions menés lors de la session,
- ✓ Rapport de synthèse de la session, rapports d'évaluation des intervenants, retombés médiatiques, fiches d'évaluation soumis aux participants, feedback des participants.